

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150924-2015\_B392-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B392**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'ISDnD de l' Arbois, mission de maîtrise d'œuvre pour la réhausse du bassin n° 3 (n° 2015M001)**

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_5\_06**

**BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'ISDnD de l'Arbois, mission de maîtrise d'œuvre pour la réhausse du bassin n°3 (n°2015M001)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par délibération 2013\_A180 en date du 10 octobre 2013, le Conseil de Communauté a autorisé la réalisation des travaux d'extension du Bassin n°3 de l'ISDnD sous réserve de l'obtention d'une nouvelle autorisation préfectorale. Celle-ci ayant été obtenue, le rapport vise la conclusion du marché ayant, principalement pour objet de rehausser le bassin n°3 d'une dizaine de mètres. Le vide de fouille complémentaire ainsi créé devrait permettre le traitement des déchets jusqu'en 2023.

La mission de maîtrise d'œuvre a pour objet la conception et le suivi des travaux de l'opération de réhausse du bassin n°3

## Exposé des motifs :

### Objet du marché :

Le marché est relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre concernant l'extension du bassin n°3 de l'ISDnD de l'Arbois, situé sur la commune d'Aix en Provence au lieu dit « Jas de Maroc ».

Les digues de réhausse étant en tout ou partie assises sur le massif de déchets, leur réalisation est conditionnée à l'avancement du comblement du casier en exploitation.

L'opération de travaux d'extension du casier a été divisée suivant les deux phases suivantes :

Phase n°1 : Réalisation de la 1ère digue de réhausse et des ouvrages connexes nécessaires à l'exploitation du casier B3 (déplacement écran anti-envol, le cas échéant ajustement, renforcement et/ou déplacement des réseaux divers...) ;

Phase n°2 : Les travaux de la 2<sup>ème</sup> partie de la digue de réhausse seront engagés une fois le niveau topographique des déchets compatible avec la réalisation de la deuxième digue.

Suivant le phasage développé ci dessus, le marché a été décomposé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. La tranche ferme correspond à la première phase de travaux de réhausse de la digue et la première tranche conditionnelle à la seconde phase de travaux de réhausse.

Chaque phase porte sur une mission de Maîtrise d'œuvre comportant les études d'Avant Projet, de PROjet, la phase Assistance pour la passation des Contrats de Travaux, le VISA des études d'exécution réalisées par les entreprises, Direction de l'Exécution des contrats de Travaux, Assistance aux Opérations de Réception (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR).

Compte tenu des particularités de l'ouvrage et de la nécessité d'une conception globale, l'AVP et le PRO de la tranche ferme comportent des éléments de prédimensionnement de l'aménagement dans sa globalité, à savoir les deux digues technique de réhausse et la digue paysagère qui seront actualisés et complétés lors de la tranche conditionnelle 1.

La seconde tranche conditionnelle correspond à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'obtention d'une d'Autorisation d'Exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes. En effet, l'étude paysagère menée dans le cadre de la démarche de sollicitation de l'autorisation d'exploiter, a montré la nécessité d'adoucir les pentes extérieures des talus et de gommer l'effet de rupture de pente entre le haut de digue technique et le dôme final, afin de favoriser l'intégration dans les mouvements de relief généraux.

Il est donc prévu de mettre en place progressivement un complément d'ouvrage coté extérieur, appelé digue « paysagère », venant s'appuyer sur la digue technique.

### Économie du marché :

Les variantes n'étaient pas autorisées.

La consultation n'a pas été allotie.

La mission a été décomposée en tranches de la façon suivante :

Tranche Ferme : Mission de Maîtrise d'Oeuvre relative aux travaux de réhausse de la 1<sup>ère</sup> digue du Bassin n°3 ;

Tranche Conditionnelle n°1 : Mission de Maîtrise d'Oeuvre relative aux travaux de réhausse de la 2<sup>ème</sup> digue du Bassin n°3 ;

Tranche Conditionnelle n°2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de l'obtention d'une d'Autorisation d'Exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes (insertion paysagère de l'extension).

Le marché ne prévoit pas d'indemnité d'attente ou de dédit.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification, pour la durée nécessaire à la réalisation totale du projet.

La date de démarrage des prestations de chacune des tranches sera donnée par ordre de service.

Au rythme actuel d'exploitation du site, les délais entre le début des travaux de chacune des phases ont été estimés à quatre (4) ans.

La tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 sont traitées à prix global et forfaitaire provisoire et la tranche conditionnelle 2 à prix global et forfaitaire définitif.

### Estimation du marché :

Tranche Ferme : 137 568 € TTC.

Tranche Conditionnelle n°1 : 129 360 € TTC.

Tranche Conditionnelle n°2 : 36 000 € TTC.

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 12 janvier 2015 aux journaux suivants :

JOUE  
BOAMP  
LE MONITEUR  
et publié sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 60 %  
Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 septembre 2015 a décidé d'attribuer, au vu de l'avis du Jury réuni le 9 septembre 2015 , le marché n° 2015M001 au groupement WSP - BLG ENVIRONNEMENT - COMPOSITE pour un montant global et forfaitaire provisoire de 81 000 € HT pour la tranche ferme, pour un montant global et forfaitaire définitif de 44 430 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 et de 12 800 € HT pour la tranche conditionnelle n°2, soit un montant total toutes tranches confondues de 138 310€ HT.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;  
VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33, 57 à 59, 72 et 74 III b;  
VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;  
VU l'avis du jury en date du 9 septembre 2015 ;  
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 septembre 2015.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M001 relatif à l'ISDnD de l'Arbois, mission de maîtrise d'œuvre relatif à la réhausse du bassin n°3, au groupement WSP - BLG ENVIRONNEMENT - COMPOSITE pour un montant global et forfaitaire provisoire de 81 000 € HT pour la tranche ferme, pour un montant global et forfaitaire définitif de 44 430 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 et de 12 800 € HT pour la tranche conditionnelle n°2, soit un montant total toutes tranches confondues de 138 310€ HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 812 Nature : 2131 qui dispose des crédits suffisants. ;

**2015\_B392**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'ISDnD de l' Arbois, mission de maîtrise d'œuvre pour la réhausse du bassin n° 3 (n° 2015M001)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**29 SEP. 2015**